



Profil socio-démographique des Canadiens ayant un problème de santé et de limitation de leurs activités

Introduction

Au cours de la dernière décennie, tant au Canada que sur la scène internationale, on a exprimé une grande préoccupation quant à la situation sociale et économique des personnes ayant des handicaps qui restreignent leurs capacités et pris de nombreuses initiatives destinées à l'améliorer.

En 1980, un Comité parlementaire spécial sur les invalides et les handicapés a été mis sur pied au Canada. Ce comité a publié son premier rapport, intitulé *Obstacles*, en 1981, lors de l'Année internationale des personnes handicapées. En 1983 était inaugurée la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées. Au Canada, en décembre 1985, le premier ministre annonçait, au nom du gouvernement fédéral, la participation du Canada à la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées. La Déclaration sur la décennie des personnes handicapées, signée par le premier ministre, établissait les principes qui devaient diriger et guider le gouvernement canadien dans l'amélioration des conditions de vie des Canadiens handicapés.

La SCHL a terminé une étude du profil socio-démographique des Canadiens ayant un problème de santé et de limitation de leurs activités (c'est-à-dire, les personnes handicapées). Cette étude présente, sur la nature et le degré d'incapacité des individus, des renseignements qu'elle met en relation avec les caractéristiques de divers types de ménages et la situation des personnes handicapées en ce qui concerne le logement.

Les différents types d'handicaps étudiés touchent : la mobilité, l'agilité, la vision, l'audition, la parole, et d'autres secteurs de limitation (comme les handicaps relatifs à l'apprentissage, au comportement émotionnel et au développement). Toutes les personnes, quel que soit leur âge, qui présentent une de ces limitations et vivent dans un ménage ou un établissement sont incluses dans cette analyse.

Les auteurs de l'étude utilisent les données de l'Enquête sur la santé et les limitations d'activités (ESLA) de 1986-87 et du recensement du Canada de 1986. Au cours de l'analyse des données de l'ESLA et du recensement, il a fallu préparer divers graphiques, tableaux statistiques et tableaux croisés des variables socio-démographiques sur les individus et les ménages.

**Toutes les
personnes,
quel que soit
leur âge, qui
présentent
une de ces
limitations et
vivent dans un
ménage ou un
établissement
sont incluses
dans cette
analyse.**

This publication is also available in English under the title *A Socio-Demographic Profile of Canadians Experiencing Health or Activity Limitations*.

La concentration de personnes handicapées reflétant largement la répartition géographique de la population canadienne, se retrouve en Ontario, mais la Nouvelle-Écosse enregistre le plus haut pourcentage de personnes handicapées — 17 p. 100.

Résultats

Individus handicapés

- Au Canada, le nombre total d'individus ayant un handicap quelconque qui restreint leurs capacités atteint 3,3 millions d'individus, soit 13 p. 100 de l'ensemble de la population.
- On y dénombre 1,7 million de femmes handicapées comparative-ment à 1,6 million d'hommes handicapés. L'écart s'explique proba-blement en raison surtout de l'espérance de vie supérieure des femmes.
- Comme on peut s'y attendre, le pourcentage des personnes handica-pées augmente selon l'âge. En effet, cinq pour cent de tous les enfants (âgés de moins de 15 ans) souffriraient d'une sorte quelcon-que d'handicap. Par contre, 46 p. 100 de tous les aînés (de 65 ans et plus) ont un handicap quelconque qui restreint leurs capacités. Dans l'ensemble du pays, le pourcentage des personnes handica-pées atteint 13 p. 100.

Répartition géographique

- Reflétant largement la répartition géographique de la population canadienne, la plus forte concentration de personnes handicapées (adultes et enfants), soit 1,263 million, se retrouve en Ontario. Ce nombre représente environ 38 p. 100 de l'ensemble des per-sonnes handicapées au Canada. Le Québec en compte 22 p. 100 (728 000 personnes) et la Colombie-Britannique, 12 p. 100 (395 000 personnes).
- La Nouvelle-Écosse enregistre le plus haut pourcentage de per-sonnes handicapées, soit 17 p. 100 de la population de la province. Dans toutes les autres provinces, le pourcentage se situe à moins de 2 points de pourcentage de la moyenne nationale de 13 p. 100.
- Environ 23 p. 100 des adultes handicapés habitent en milieu rural et 77 p. 100 en milieu urbain. Cette proportion est conforme à la répartition urbaine et rurale de l'ensemble de la population canadienne.

Handicap selon le type et la gravité

- Plus de personnes ont de multiples handicaps plutôt qu'un seul : 1,867 million (61 p. 100) comparativement à 1,172 million (39 p. 100). La forte proportion des personnes ayant de multiples handicaps est largement attribuable au chevauchement des types d'handicaps touchant la «mobilité» et l'«agilité».
- Les personnes à «mobilité» ou «agilité» réduite constituent le plus important groupe de personnes handicapées. Soixante-cinq p. 100 des adultes handicapés vivant au sein de ménages ou dans des éta-bissements sont à mobilité réduite, et 58 p. 100 à agilité réduite. Par contraste, seulement 8 p. 100 ont des déficiences de la parole, 18 p. 100 ont des déficiences visuelles, et 32 p. 100 ont des défi-ciencies auditives.
- Seulement 19 p. cent des personnes handicapées sont sérieusement affectées par des ennuis de santé ou restreintes dans leurs activités, alors que 35 p. 100 le sont modérément et 46 p. 100 légèrement.

Établissements

- Il y a considérablement plus de personnes handicapées qui vivent au sein de ménages (quelque 92 p. 100 de toutes les personnes handicapées) qu'en établissements (8 p. 100).
- Parmi celles qui vivent dans des établissements, la grande majorité (79 p. 100) est composée de personnes âgées. Seulement 1 p. 100 de la clientèle des établissements est constituée d'enfants, et 20 p. 100 sont des adultes âgés de 15 à 64 ans.
- Les femmes comptent pour 65 p. 100 des personnes handicapées habitant des établissements. Quatre-vingt-sept pour cent des femmes vivant dans des établissements sont âgées de 65 ans ou plus, alors que chez les hommes la proportion passe à 65 p. 100.

Comparaisons avec les ménages

- Environ 57 p. 100 des personnes handicapées vivant au sein de ménages ont entre 15 et 64 ans. Seulement 9 p. 100 sont des enfants, et 34 p. 100 ont 65 ans ou plus.
- Les ménages âgés comportant des personnes handicapées comptent pour 40 p. 100 de l'ensemble des ménages âgés. En comparaison, les autres ménages comptant des personnes handicapées comptent pour 17 p. 100 de tous les ménages non constitués de personnes âgées.
- Parmi tous les adultes handicapés, les veuves représentent relativement le plus important groupe (selon l'état matrimonial) de personnes **sérieusement** handicapées, soit environ 12 p. 100.
- Conformément à la situation des veuves, de tous les groupes de ménages, les adultes handicapés vivant seuls constituent le plus fort pourcentage de personnes âgées (27 p. 100), étant suivis par les ménages ne comptant que deux membres (20 p. 100). La situation s'explique probablement par le fait que le plus important groupe de personnes handicapées est composé d'ainés, qui comptent pour la plus grande proportion de ménages formés d'une ou deux personnes.

Situation de la population active et revenu

- La majorité des adultes handicapés ne font pas partie de la population active, ou sont des aînés. Ces deux groupes comptent pour 70 p. 100 de l'ensemble des adultes handicapés.
- Une proportion plus grande des ménages comprenant des personnes handicapées ont des revenus se situant dans les limites inférieures, comparativement aux ménages sans personnes handicapées. Les ménages, avec personnes handicapées, touchant un revenu inférieur à 20 000 \$ (statistiques de 1986) représentent 46 p. 100 de tous les ménages avec personnes handicapées, alors que 30 p. 100 des ménages sans personnes handicapées ont un revenu inférieur à 20 000 \$.
- Dans l'ensemble, 24 p. 100 des ménages touchant un revenu égal ou inférieur à la limite des revenus faibles, comportent des personnes handicapées, comparativement à 13 p. 100 des ménages avec personnes handicapées, touchant un revenu supérieur.

**L'effet
économique
d'handicaps
est illustré
par les
statistiques :
près de
50 p. 100 des
ménages
comportant
des
personnes
handicapées
ont des
revenus
inférieurs à
20 000 \$.**

Situation du logement

- Le nombre de ménages avec personnes handicapées ne semble pas beaucoup varier selon le mode d'occupation. Les ménages comprenant des personnes handicapées constituent environ 21 p. 100 de tous les ménages propriétaires de leur logement et 20 p. 100 de tous les ménages locataires.
- Parmi tous les adultes habitant des maisons individuelles, 13 p. 100 sont des personnes handicapées. De ceux qui vivent dans des immeubles d'appartements de 5 étages ou plus, 22 p. 100 sont des personnes handicapées. Ce dernier groupe compte également une proportion plus grande de personnes sérieusement handicapées, 5,3 p. 100 de toutes les personnes habitant un immeuble d'appartement de 5 étages ou plus sont sérieusement handicapées.
- Il y a une plus forte probabilité qu'une personne handicapée habite un vieux logement, par rapport aux personnes non handicapées. Dix-sept p. 100 de tous les logements datant de 45 ans ou plus sont occupés par des personnes handicapées. Par contraste, 10,5 p. 100 des logements de moins de 10 ans sont occupés par des personnes handicapées.
- Quatre p. 100 des personnes handicapées indiquent qu'elles ont recours aux aménagements particuliers (rampe, baies de portes élargies, ascenseur ou monte-escalier) pour avoir accès à leur lieu de résidence ou en sortir, alors que 2 p. 100 indiquent en avoir besoin sans toutefois en disposer. Sept p. 100 utilisent ces aménagements particuliers à l'intérieur de leur habitation, alors que 3 p. 100 signalent en avoir besoin sans toutefois en disposer.

Abordabilité

- D'après le recensement de 1986, plus de la moitié des ménages propriétaires avec personnes handicapées, touchaient moins de 30 000 \$, comparativement au tiers environ des ménages propriétaires sans personnes handicapées.

- Plus de 80 p. 100 des ménages locataires avec personnes handicapées, touchaient moins de 30 000 \$, comparativement à 68 p. 100 des ménages locataires sans personnes handicapées.
- Les ménages avec personnes handicapées, n'ayant pas de personne âgée à leur tête, sont sur-représentés au sein des groupes consacrant 30 p. 100 ou plus de leur revenu pour se loger. Environ 25 p. 100 de ces ménages y consacrent plus de 30 p. 100. Par contre, légèrement moins de 20 p. 100 des ménages sans personne âgée à leur tête, sans personnes handicapées, consacrent plus de 30 p. 100 de leur revenu pour se loger.

Ces points saillants résument certains des résultats de l'étude de *Teega Research Associates Inc.* intitulée *Profil socio-démographique des Canadiens ayant un problème de santé et de limitation de leurs activités*. Cette étude fut réalisée pour la Division de la recherche de la SCHL. On peut obtenir un exemplaire de cette étude en s'adressant au Centre canadien de documentation sur l'habitation au (613) 748-2367. Toute question sur le contenu de ce numéro peut être adressée à M. Denis Myette de la Division de la recherche au (613) 748-2983.

La Division de la recherche et des relations internationales de la SCHL réalise et subventionne une vaste gamme de recherches sur les aspects sociaux, économiques et techniques du logement. Ce numéro du *Point en recherche et développement* fait partie d'une série qui vise à vous informer brièvement de la nature et de la portée de ces activités.

Pour de plus amples renseignements relatifs à la recherche sur le logement à la SCHL, veuillez communiquer avec le :

Centre canadien de documentation sur l'habitation
Société canadienne d'hypothèques et de logement
Édifice C1-200,
700, chemin de Montréal
Ottawa (Ontario) K1A 0P7
(613) 748-2367